

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

Règlement 480-5 modifiant le règlement numéro 480 relatif aux animaux afin d'amender les règles applicables au parc canin

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance générale du Conseil de la Ville de Varennes le 7 mai 2018.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la présente publication.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement précité au bureau du soussigné sis au 175, rue Sainte-Anne, Varennes, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Varennes, ce 15 mai 2018.

Le directeur des Services juridiques et greffier,
Me Marc Giard, OMA